



Structure Castelnaudaise Pour les Arts
Adresse administrative : 34, rue Victor Hugo
33480 Castelnau-de-Médoc ☎ 05.56.58.19.37
Siège Social : Mairie – 20, rue du Château – 33480 Castelnau-de-Médoc
N° SIRET : 499 724 466 00010 - Code APE : 9499Z - N° création : W334000585

PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an 2023,
Le 1 Juillet,
A 14h 30.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 9 Juin 2023.

L'assemblée s'est tenue à l'ancienne salle des fêtes de Castelnau de Médoc. L'assemblée est présidée par Mme Mireille POUPARD FOURRIER, présidente de l'association et de Mme Mariannick Lafiteau, trésorière adjointe.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 101 membres sur 308 votants sont présents ou représentés. Les statuts de notre association indiquant qu'il n'y a pas de quorum pour que l'assemblée puisse valablement délibérer, la présidente Mme POUPARD FOURRIER ouvre la séance d'assemblée.

La présidente remercie les adhérents ainsi que toutes les personnes présentes notamment les membres de l'équipe enseignante. Un merci tout particulier à Mme Bourit Emilie notre assistante administrative et Mme Urbano Maud notre trésorière excusée pour l'AG, ainsi qu'aux bénévoles et professeurs pour l'organisation de l'assemblée générale et l'après-midi d'inscriptions.

L'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du compte rendu de l'assemblée générale du 2 Juillet 2022,
- Bilans moral et financier de l'année 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus au conseil d'administration,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Vote des résolutions,
- Présentation des projets
- Questions diverses.

Sont mis à disposition des membres de l'assemblée à l'entrée de la salle :

- Une copie de la lettre de convocation adressée aux membres,
- La feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,
- Les bilans moral et financier de l'association établis par le conseil d'administration,
- Le texte de projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Lecture du compte rendu de l'AGO du 2 Juillet 2022 :

Lecture faite par la vice-présidente, Mme Nathalie Noguère suivie du vote de la première résolution.

Bilan Moral présenté par la Présidente, Mme Poupard Fourrier Mireille :

Les effectifs sont en légère hausse par rapport à l'an passé mais n'ont toujours pas retrouvé le niveau de l'année 2019/2020 (- 98 adhérents et - 153 cours).

Certains cours n'ont pas ouvert faute d'inscriptions : Informatique/yoga du mardi/tai chi et qi qong du mercredi.

Pour cette saison, l'offre de stage a été très variée tout au long de l'année et destinée aux adhérents mais aussi à un large public extérieur : photographie/ tai chi épée/tai chi éventail/couture enfants et adultes/atelier des sciences pour halloween/théâtre improvisation et masque de clown/sévilane/yoga bain vibratoire

Les autres temps forts :

Les actions menées en partenariat :

- Accueil de 6 classes primaires sur l'exposition d'arts graphiques aux Viviers (organisation d'un quizz et d'ateliers découvertes du dessin manga)
- Le théâtre des scolaires (accueil des classes de nos jeunes Scap'acteurs)
- Les forums associatifs (participations et démonstrations de plusieurs ateliers)
- Téléthon 2022 sur la commune d'Avensan
- Projet découverte des instruments à corde : partenariat mission locale de Lesparre
- Atelier yoga enfants parents avec la bibliothèque de Castelnau
- Journée et soirée des arts martiaux à Listrac
- Fête de la musique avec la mairie de Castelnau
- Castel'Danses organisé par le comité des fêtes de Castelnau avec la participation à 3 animations:

Les moments conviviaux :

- Bal Country ouvert au public
- Arbre de Noël pour les adhérents de Scapa
- Goûters et sorties des sections en fin d'année
- Repas des aînés de Castelnau

Durant les S'capades 1168 personnes sont venues encourager les différents projets, 200 élèves de primaires de Castelnau ont assisté à la représentation de théâtre du 1 Juin et 150 élèves des classes primaires de Castelnau ont participé à la visite de l'exposition des œuvres d'arts de l'atelier graphique aux Viviers.

Les investissements pour 2022 : il n'y a pas eu d'achat notable en matériel.

Bilan financier présenté par Mme LAFITEAU Mariannick, trésorière adjointe de l'association et Mme POUPARD Mireille, présidente :

Le bureau de l'association SCAPA est heureux de vous présenter ses comptes pour l'exercice 2022, d'une durée de 12 mois du 01 janvier au 31 décembre.

A la suite de cette présentation, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes et à l'affectation du résultat.

Le total des charges et des produits laisse apparaître une perte de **13 936,79 €**.

Il vous est proposé de reporter ce résultat au compte de report à nouveau.

Nous vous rappelons que tous les documents comptables sont à votre disposition au cours de cette assemblée générale.

On note un retour des adhérents qui a permis une augmentation des cotisations de 15% par rapport à 2021 (après une augmentation de 6.5% en 2021 sur 2020, retour de covid).

Ce qui a des conséquences directes sur les coûts liés au déroulement des activités (salaires, charges sociales et prestataires pour les cours).

Nous avons appliqué cette année encore des augmentations de salaires, liées à l'inflation, et pour répondre aux obligations de la convention collective.

Quelques points à préciser :

Subvention de Castelnau : baisse de 10 265€ entre 2022 et 2021 (5000 € en numéraire et 5265 en contributions volontaires)

En 2021 : 60 253 dont 38 533 en numéraire et 21 920 en contributions

En 2022 : 49 988 dont 33 533 en numéraire et 16 655 en contributions

Nouvelle baisse en numéraire à prévoir en 2023.

A noter 100% des contributions volontaires sont allouées par la Mairie de Castelnau.

Bilan des spectacles de fin d'année :

Recettes (billetterie, buvettes et frais de scène) 5 857€, dépenses (costumes, sonorisateur, location de salle et achats buvettes) 6 009€, résultat -152€.

Augmentation sur les prestataires extérieurs (+ 16 652€), liée à l'augmentation des activités et moins de cours assurés par les salariés.

Pour les activités, les salaires (88 930€), les charges sociales (24 151€) et les intervenants extérieurs (37 410€) représentent 87 % des dépenses pour un total de 150 491€. (Rappel : 88 % Pour l'année 2021).

Le temps de bénévolat se chiffre cette année à 42 930 €, 13% de plus qu'en 2021.

Budget prévisionnel 2023 : Le tableau des grands postes du budget prévisionnel est présenté à l'assemblée, les produits et charges pour un montant de 169 570 euros et les contributions volontaires estimées à 62 259 euros.

Vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture, l'assemblée générale décide d'adopter le procès verbal de la précédente assemblée générale ordinaire de 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport sur la situation morale et financière de l'association présenté par Mme Poupard Présidente et Mme Lafiteau trésorière adjointe.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, affecte le **résultat déficitaire** de l'exercice au compte de report à nouveau pour un montant de 13 936,79 € et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023.

Election du conseil d'administration :

Les membre sortant à renouveler sont : Mme NOGUERE Nathalie, Mme URBANO Maud, M. LARCHER Romain ,M. LHOMOND Nicolas, tous se représentent. De plus, trois nouvelles postulantes, Mme BAILLET Emilie, Mme VALLAEYS Francine, Mme ROUHET Marlène se sont portées candidates.

Les membres présents passent au vote, Madame DARC Céline et Monsieur LHOMONT Nicolas relèvent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Présentation des nouvelles activités pour la saison prochaine par la Présidente :

- Stages et projets :
 - Stages de tai chi à l'épée
 - Stages de danse flamenco
 - Stages de photographie

Et sûrement beaucoup d'autres encore.

- Ouvertures de cours et d'ateliers :
 - cours de perfectionnement de pointes (danse classique)
 - cours de heels' (danse en talons ouvert aux adhérents majeurs)
 - initiation classique
 - atelier court métrage

Réouverture du cours d'informatique.

Informations complémentaires apportées par la présidente :

- Reprise des cours le **lundi 11 Septembre 2023** (arrêt au 30 Juin 2024)
- Calendrier des manifestations et informations diverses pour la saison à venir, disponibles sur le site et la page Facebook de Scapa.
- Forum des associations de Castelnau de Médoc samedi 02 Septembre 2023 à la Plaine des Sports.
- Forum des associations d'Avensan le samedi 9 septembre 2023 toute la journée à la Plaine des Sports.

Votes et élection des membres du conseil d'administration :

Résultat des votes (pour 101 votants) :

- Résolution 1 : 91 POUR, 1 CONTRE, 1 NULS et 8 ABSTENTIONS.
- Résolution 2 : 90 POUR, 0 CONTRE, 2 NULS et 9 ABSTENTIONS.

- Résolution 3 : 93 POUR, 0 CONTRE, 2 NULS et 6 ABSTENTIONS.
- Résolution 4 : -93 POUR, 0 CONTRE, 2 NULS et 6 ABSTENTIONS.

Election du conseil d'administration :

L'ensemble des membres qui se sont présentés sont tous élus ou réélus, avec les résultats suivants :

Mme NOGUERE Nathalie : 89 voix
Mme URBANO Maud : 89 voix
M. LARCHER Romain : 89 voix
M. LHOMOND Nicolas : 90 voix
Mme BAILLET Emilie : 92 voix
Mme VALLAEYS Francine : 81 voix
Mme ROUHET Marlène : 85 voix

Réponse aux questions :

Question 1 : « Les élèves ayant un créneau le samedi n'ont pas le même nombre de cours sur l'année en raison des ponts de Mai et de l'AGO alors que le tarif est identique. Serait-il possible d'adapter le tarif ou de rattraper le cours par soucis d'équité ? »

Réponse de la Présidente : Afin de pallier ce déséquilibre, la saison prochaine la semaine du 6 au 12 mai sera chômée, et pour rattraper cette semaine, la rentrée de Scapa est avancée d'une semaine. Tous les cours s'arrêteront au 30 juin 2024 et l'AGO se fera le 6 juillet 2024.

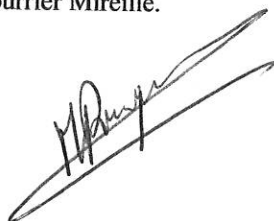
Question 2 : « Les tarifs de la photographie du spectacle de modern'jazz sont très élevés avec un premier tarif à 10 euros et pas de format classique. Dommage, on pourrait en acheter plus avec un tarif plus raisonnable et différents formats »

Réponse de la Présidente : Les deux photographes sont indépendants, ils ne sont pas rémunérés par la Scapa pour leurs prestations, mais néanmoins conventionnés afin de définir leur champ d'intervention. La Scapa n'a aucun droit d'influence sur les tarifs qu'ils proposent, il faut donc en discuter directement avec eux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente de séance, Mme POUPARD FOURRIER déclare la séance levée à 15h23.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la présidente.

La Présidente,
Mme Poupard Fourrier Mireille.



SCAPA

Siège social : 20 rue du château
Bureau : 34 rue Victor Hugo
33480 CASTELNAU DE MEDOC
Tél : 05 56 58 19 37
Siret : 499 724 466 00010 - Code NAF : 9499Z